AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0036
FR0013030152-FS0010

6 janvier 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 janvier 2021, complété par un courrier reçu le 6 janvier, M. Jean Chalopin a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse directement et indirectement, le 23 décembre 2020, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE et détenir indirectement par l'intermédiaire de la société Deltec Bank & Trust Limited qu'il contrôle, à cette date et à ce jour, 35 643 actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE représentant autant de droits de vote, soit 0,69% du capital et 0,48% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Jean Chalopin	0	0	0	0
Deltec Bank & Trust Limited	35 643	0,69	35 643	0,48
Total M. Jean Chalopin	**35 643**	**0,69**	**35 643**	**0,48**

Ce franchissement de seuils résulte de cessions d'actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE hors marché.

À cette occasion, M. Jean Chalopin a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE et ne plus détenir aucune action de cette société.

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 155 890 actions représentant 7 438 992 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.